

REUNION DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit, le 18 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 09 janvier 2018.

Présents : Mmes et Ms. GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUMÉ Nathalie, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVÉ Virginie.

Absents : Mme et M. BARANGER Fabrice et FERRE Béatrice.

Excusées : Mmes BONNEAU Christine et LUSSIEZ Sonia.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur MARTIN François pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MOINARD Philippe est arrivé à compter du sujet n° D201801-06 relatif au compte rendu de la réunion des commissions des bâtiments et des écoles.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 14 décembre 2017. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ **Budget**

201801-01	Paiement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018.
201801-02	Subvention d'équipement – amortissement.

➤ **Marché public**

201801-03	Marché public - maintenance de l'éclairage public.
-----------	--

➤ **Personnel**

201801-04	Mise à disposition de personnel - ATSEM.
-----------	--

➤ **Travaux**

201801-05	Effacement de réseaux – rue de Brioux.
-----------	--

➤ **Ecoles**

201801-06	Commission des écoles.
-----------	------------------------

➤ **Divers**

201801-07	Campagne de stérilisation des chats - SPA.
-----------	--

D201801-01 PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du CGCT permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif de 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017, hors remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Monsieur le Maire rappelle les restes à réaliser 2018.

Vu l'état des crédits ouverts au budget sur l'exercice 2017,

Vu les délibérations n°D201711-01 du 23 novembre 2017, n°D201711-11 du 23 novembre 2017 et n°D201712-07 du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif « Commune » 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

- « Gros travaux de Bâtiment » au compte 2315, opération n°0220 pour 30 000 €,
- « Acquisition de matériels » au compte 2188, opération n°0230 pour 15 000 €,
- « Travaux au groupe scolaire » au compte 2315, opération n°0262 pour 20 880 €,
- « Voirie » au compte 2315, opération n°0267 pour 40 000 €,
- « Effacement de réseaux », au compte 2315, opération n°0275 pour 43 665,06 €,
- « Cabinet médical », au compte 2313, opération n°0278 pour 23 527,20 €.

Le Conseil décide que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au budget 2018.

D201801-02 SUBVENTION D'EQUIPEMENT - AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques ORANGE rue de la Vinauderie, la Commune s'était engagée à verser une subvention d'investissement de 1 478 € sur les 8 209 € de travaux (82% à charge d'ORANGE).

Compte tenu du versement de cette subvention, il propose d'amortir cette subvention sur 1 an à compter de 2019.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'amortir la subvention de 1 478 €, versée dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE rue de la Vinauderie, sur 1 an à compter de 2019.

D201801-03 MARCHE PUBLIC – MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal informe les membres du Conseil que le marché de maintenance de l'éclairage public conclu avec SEOLIS, arrive à échéance.

Il présente le nouveau projet de contrat de maintenance prévoyant notamment d'intégrer les éclairages publics de la zone d'activités dans le cadre de la mise à disposition de services avec la C.A.N.. Monsieur GONNORD Pascal précise que le projet de contrat d'entretien et de maintenance concerne 505 points lumineux et 25 commandes individuelles et s'élève à un montant de 34 675,49 € H.T. sur 4 ans, soit 8 668,87 € H.T. par an.

Après échanges, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet de contrat d'entretien et de maintenance de l'entreprise SEOLIS pour un montant de 34 675,49 € H.T. sur 4 ans, soit 8 668,87 € H.T. par an et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer tout document afférent.

Monsieur GONNORD Pascal évoque par ailleurs le projet de changement des lanternes à vapeur de mercure par des lanternes en leds, impactant nécessairement le coût de la maintenance ainsi que la consommation en électricité de l'éclairage public. Il précise que ce programme d'investissement, qui pourrait être réalisé en plusieurs tranches, sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'anticiper la communication auprès des habitants des rues concernées par les programmes de travaux sur l'éclairage public.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201801-04 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – ATSEM

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de grève des enseignants aux écoles maternelles, la Commune a l'obligation d'organiser un accueil pour les élèves.

Aussi, dans le cas où des ATSEM non grévistes, se retrouveraient sans leur enseignante d'affectation et donc sans activités liées à leurs fonctions, il est proposé que ces dernières puissent être mises à disposition par le Syndicat de Communes Plaine de Courance (S.C.P.C.) auprès de la Commune, dans la limite du temps de travail qui aurait dû être réalisé s'il n'y avait pas eu grève et à titre gratuit dans la mesure où il n'y a pas de coût supplémentaire pour le S.C.P.C..

Vu la délibération n°07-12/2017 du S.C.P.C. en date du 19 décembre 2017,

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ce projet de mise à disposition et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

D201801-05 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE BRIOUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que par délibération n°D201711-01 du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal avait d'approuvé la réalisation de l'effacement de réseaux rue de Brioux, le programme de travaux, les montants estimatifs, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel comme suit :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques (1)	60 074 €	69% 41 451 €	0 €	18 623 €
Réseaux téléphoniques (2)	5 104 €	0 €	4 578 €	526 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions	0 €	A préciser par la commune
Total	65 178 €	41 451 €	4 578 €	19 149 €

(1) Effacement du réseau électrique « Main d'œuvre - Génie civil » compris.

(2) Effacement du réseau de télécommunication seul et fourniture du matériel. Pour la partie « Main d'œuvre-Génie civil » la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.

➤ Aide du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public sous conditions.

Monsieur MARTIN François précise que le nouveau montant des travaux relatifs au réseau électrique revenant à la charge de la Commune s'élève à 19 529,55 euros H.T. et propose de valider ce nouveau montant au titre du programme de travaux global d'effacement de réseaux de cette partie de la rue de Brioux.

Après échanges, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le nouveau montant relatif à l'effacement des réseaux électriques de 19 529,55 euros H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter ces travaux à l'opération n°0275 « Effacement de réseaux ».

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil du calendrier de réalisation des travaux d'effacement des réseaux et de réfection des trottoirs, bordures et chaussée comme suit :

- Travaux d'enfouissement : avril / mai 2018
- Travaux de bordures et d'enrobé : juin / juillet 2018.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201801-06 COMMISSION DES ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que le mercredi 03 janvier, les commissions des écoles et des bâtiments se sont réunies et ont procédé à une visite des écoles. Monsieur MARTIN François présente, en l'absence de Madame BONNEAU Christine, Adjointe en charge des affaires scolaires, empêchée pour la réunion de ce soir, le compte rendu de cette réunion.

Suite à cette présentation, Madame TROUVÉ Virginie précise qu'un meuble extérieur (canapé) a été retrouvé dans la salle informatique, servant par ailleurs de salle de pause pour les enseignants. Elle soulève la question de savoir si l'apport de mobilier extérieur, dont les caractéristiques techniques relatives à la sécurité incendie ne sont pas connues, est normal.

Monsieur le Maire précise qu'il est de la responsabilité du Maire de s'assurer que le matériel présent dans les écoles, répond aux règles d'hygiène et de sécurité et qu'en l'espèce, la présence de ce mobilier sera évoqué avec les enseignants, d'autant plus que les travaux envisagés dans cette salle (suppression des colonnes de branchements informatiques) doivent permettre à terme, en fonction des besoins, de convertir cette salle en une nouvelle salle de classe.

Madame GELIN Marina évoque deux autres points abordés lors de la réunion des commissions, à savoir :

- l'équipement de portes anti pince doigts à l'école maternelle,
- l'équipement de la cour d'école en bancs et notamment la mise en place du « banc de l'amitié » demandé par les élèves et enseignants.

Monsieur le Maire précise que l'équipement en bancs dans la cour d'école, compte tenu des besoins, sera prévu.

Monsieur MARTIN François évoque qu'une nouvelle réunion de travail sera programmée afin d'affiner les propositions des deux commissions et d'envisager un planning de réalisation.

Monsieur MOINARD Christophe propose qu'à l'occasion de cette prochaine réunion de travail, la question des futurs rythmes scolaires puisse être discutée et étudiée.

Monsieur le Maire est d'accord avec cette proposition. Cette réunion de travail permettra d'engager une étude sur ce sujet avant l'organisation du comité de pilotage associant les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

D201801-07 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal précise que la campagne de stérilisation de quinze chats est arrivée à échéance et présente le bilan de cette campagne.

Il insiste sur les contraintes générées par cette campagne mais en souligne les effets positifs tirés.

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'engager une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants avec la S.P.A..

INFORMATIONS

- **TRAVAUX DE VOIRIE - RUE DES FRÊNES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil qu'il a rencontré des représentants de la COLAS suite aux problèmes rencontrés dans la rue des Frênes. Il précise qu'une vingtaine de trous de 1 m² a été constatée à la suite des travaux de voirie.

Monsieur MARTIN François évoque que l'entreprise COLAS s'est engagée à reprendre la voirie à la fin du mois de mars et qu'en attendant le service « voirie » de la Commune bouchera les nouveaux trous constatés.

Le Conseil prend acte de ces informations.

- **COMMISSION CULTURE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle aux membres du Conseil que la rencontre-concert organisée dans le cadre du Festival Regards Noirs aura lieu le 02 février 2018 dans la salle de la Voûte.

Il évoque par ailleurs qu'il a été sollicité pour des manifestations culturelles sur la Commune et propose que la Commission Culture puisse se réunir le mardi 23 janvier 2018 à 20 heures 30 en mairie.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°D201801-01 à D201801-07

Fin de la réunion : 22 heures 15